



ASSOCIATION ISLAM ET LAICITE

138 rue Marcadet - 75018 PARIS

Association déclarée à la Préfecture de Paris le 18 avril 2006
Publication au Journal Officiel le 10 juin 2006

Association loi 1901, fondée sur une adhésion à la laïcité, soucieuse de la parité entre hommes et femmes, la « Commission Islam et Laïcité » est un groupe pluriel de réflexion, d'information et de formation sur l'islam, les musulmans, la société française et la République.

Article 2 des statuts

Adresse administrative :
Ligue de l'enseignement
3 rue Récamier
75341 PARIS cédex 07

Communiqué de presse

L'association Islam et laïcité exprime son inquiétude devant l'apparition de conflits liés au port de signes religieux, des foulards islamiques en l'occurrence, dans des secteurs, l'université et la recherche d'une part, la formation continue des adultes d'autre part, où la loi du 15 mars 2004 interdisant « *le port de signes ou tenues par lesquels des élèves manifestent ostensiblement des appartenances religieuses* » ne s'applique pas. Cette loi se réfère en effet expressément aux élèves des collèges et lycées publics, la circulaire d'application du 18 mai 2004 précisant par ailleurs que « *La loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux discrets* ».

C'est donc avec consternation que l'association a pris connaissance du licenciement, sans indemnité, suivi d'une interdiction d'entrer dans les locaux (appartenant au CNRS) d'une doctorante de l'université Paul Sabatier de Toulouse, Sabrina Trojet, au motif qu'elle aurait « causé un trouble à l'ordre public et porté atteinte à la liberté de conscience de ses collègues ». Sabrina Trojet bénéficiait d'un contrat à durée déterminée de 3 ans pour achever sa thèse au laboratoire de Microbiologie et de Génétique Moléculaire (LMGM) du CNRS à l'Université Toulouse III. Elle porte le voile depuis près de quatre ans, sans que cela ait posé de problème jusqu'ici. Elle bénéficie de nombreux soutiens parmi les étudiants et les enseignants de l'université, et aussi d'autres universités.

Des difficultés analogues sont signalées par des stagiaires en formation continue des adultes suivant des cours organisés par les Gretas dans des établissements publics.

L'association Islam et laïcité rassemble des personnes se réclamant ou non d'une appartenance religieuse, d'orientations philosophiques ou spirituelles diverses. Elles partagent la conviction que le dialogue et la connaissance mutuelle sont la condition du vivre ensemble dans une société pluraliste comme l'est aujourd'hui la société de notre pays et que, comme le précise la Charte de l'association, les « lois qui régissent la société n'ont pas pour objet d'imposer des obligations ou des interdits fondés sur des préceptes religieux ou des conceptions métaphysiques particulières, tout en garantissant à chacun le droit inaliénable de vivre selon sa conscience dans le respect des lois communes ».

À partir de ces principes de laïcité, l'association refuse tout ce qui peut apparaître comme une discrimination dans la vie sociale. Elle s'est adressée au président de l'université Paul Sabatier pour que la décision de licenciement de Sabrina Trojet soit reconsidérée. Elle soutient toute action en justice ou devant la Halde visant à empêcher les interprétations erronées de la notion de laïcité et de la législation en vigueur dans ce domaine.

Paris, le 12 mai 2009